

Questions au Feuilleton

Établissement	Nombre de personnes incarcérées	*Nombre d'Indiens déclarés
Oskana	11	1
Drumheller	496	57
Scarboro	70	1
Grierson	179	16
Bowden	10	2
West Georgia	44	1
Burrard	83	2
Colombie-Britannique	529	60
William Head	224	12
Pandora	34	—
Matsqui	498	42
Centre médical de l'Ouest	151	14
Mountain	292	14
Agassiz	145	15
Perndale	47	—
Total.....	12,386	848

*Ces données sont extraites des formulaires d'admission remplis dans les établissements et indiquent le nombre des détenus qui, à l'admission, se sont déclarés d'origine indienne.

LES SUBVENTIONS AUX TRANSBORDEURS

Question n° 235—M. Reynolds:

Le gouvernement subventionne-t-il les traversiers de la Côte est jusqu'à concurrence de dizaines de millions de dollars et, dans l'affirmative, peut-il nous dire pourquoi il refuse de subventionner ceux de la Côte ouest?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): Voici la réponse du ministère des Transports: Le gouvernement du Canada, en vertu des conditions de l'entrée de Terre-Neuve dans la Confédération et en vertu des conditions de la Confédération du Canada et de l'Île-du-Prince-Édouard soutient et subventionne les services de traversier reliant ces deux îles au continent. Les services de traversier sont interprovinciaux de nature. En général, ce n'est pas la politique de subventionner des services de traversier intraprovinciaux dont le but est de relier deux routes. Pour cette raison, aucune subvention directe visant à soutenir de tels services de traversier n'a été introduite sur la côte ouest. Un certain nombre d'accords ont été conclus ces quelques dernières années en transférant du gouvernement fédéral aux gouvernements provinciaux la responsabilité de l'exploitation des services de traversier servant à relier deux routes. Les subventions suivantes ont été accordées au transport par eau durant l'année financière 1973-1974. 1. Côte est: Aux services de transport côtiers, \$3,043,220.89; Aux services de traversier, \$3,739,881.06; 2. Côte ouest: Aux services de transport côtiers, \$923,000.00.

LE SERVICE DE CONSULTATION POUR HOMOSEXUELS

Question n° 250—M. Herbert:

1. Le gouvernement considère-t-il essentiel ou préférable que le service de consultation pour homosexuels soit assuré par des homosexuels?
[M. Allmand.]

sexuels des deux sexes et le même raisonnement s'appliquerait-il aux: a) alcooliques, b) narcomanes, c) prostituées?

2. Le ministère était-il au courant de la compétence des personnes qui ont obtenu une subvention dans le cadre du Programme Perspective-Jeunesse afin de mettre sur pied un service estival de consultation pour homosexuels?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères de la Santé nationale et du Bien-être social et de la Main-d'œuvre et de l'Immigration m'informent comme suit: 1. Non.

2. Oui.

LA POSTE RURALE

Question n° 358—M. Herbert:

Dans les régions, surtout rurales, où il n'y a pas de livraison du courrier et où les usagers doivent aller le prendre au bureau de poste local, le ministère des Postes envisage-t-il de supprimer la location des boîtes aux lettres ordinaires, qui est plus que compensée par les économies que le Ministère réalise en réduisant le personnel au comptoir et à la livraison?

M. Raynald Guay (secrétaire parlementaire du ministre des Postes): Le ministère effectue actuellement une révision de sa ligne de conduite concernant les cases postales. On étudie tous les facteurs entrant en ligne de compte. Il est à noter cependant que les Postes offrent actuellement un service gratuit de poste restante aux endroits où il n'y a pas de distribution du courrier.

LA RESTRUCTURATION DES PORTS DU CANADA

Question n° 454—M. Forrestall:

1. En ce qui concerne la conférence de presse sur la politique gouvernementale en matière de transport donnée par le ministre des Transports le 19 juin 1974, à quelle date présentera-t-on la nouvelle loi visant la restructuration des ports au Canada, à partir du principe visant à donner une plus grande autonomie locale aux administrations des ports et à permettre une plus grande participation du public local dans le processus décisionnel concernant les ports?

2. Le gouvernement invitera-t-il les représentants de l'industrie des transports maritimes, des diverses commissions portuaires et d'autres groupes publics et privés à soumettre des exposés avant ou pendant tout débat parlementaire portant sur cette question?

3. Quels groupes a-t-on sollicités à cet égard depuis la conférence de presse du 19 juin ou avant et à quelles dates précises l'a-t-on fait?

4. Le gouvernement accepte-t-il le principe voulant qu'un débat public précède tout changement dans la loi en vue d'une plus grande participation du public local dans le processus décisionnel concernant les ports?

L'hon. Jean Marchand (ministre des Transports): 1. Aucune date n'a été fixée pour la présentation d'un nouveau projet de loi sur les ports, mais je prévois que ce sera au cours de la session en cours.

2. Le Conseil national des ports est depuis deux ans le foyer de propositions et de discussions sur la réorganisation des ports. Le Comité spécial des ports et havres étudie ces propositions depuis le printemps dernier. Ce Comité a remis son rapport et ses propositions font l'objet d'une étude. La consultation se poursuivra. Nous allons discuter les propositions avec le Conseil national des ports avant de présenter tout projet de loi sur les ports.